

- conseil d'administration du 30 septembre 2011 -

RESOLUTION CA n°28-2011.
DECISION MODIFICATIVE 2 - 2011

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

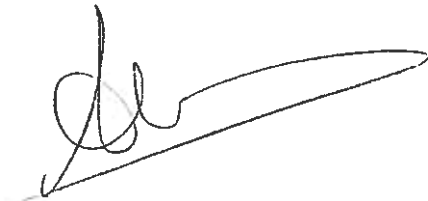
approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011, telle que présentée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 30 septembre 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

